

COMMUNE DE
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCAATION

16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Breton Patrice, Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Wojnar Loïc

Excusée/Pouvoir : Mme François Elodie

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe Desvaux

VOTE DES TAUX 2024

N°5-2024

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2023 :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13.65 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, fixe les taux pour 2024 comme suit :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13.65 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20240123-5-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2024

Notification : 30/01/2024



Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme
Le Maire, Sylvie NORGUET

